



**Conseil Municipal du 08 décembre 2025
Salle du Conseil Municipal à Villemur-sur-Tarn**

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le 19/12/2025

Berger Levrault

ID : 031-213105844-20251208-DELIB2025107-DE

Extrait du Registre des Délibérations

Délibération 2025-107

**Autorisation de cession du véhicule de portage de repas
Reprise au titre de premier loyer LOA**

L'An deux mille vingt-cinq et le lundi 08 décembre à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Villemur-sur-Tarn se sont réunis au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de M. Jean-Marc DUMOULIN, Maire, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 1^{er} décembre 2025.

Présents

M. Jean-Marc DUMOULIN, Mme Agnès PREGNO, M. Georges CHEVALLIER, Mme Florence DELTORT, M. Daniel REGIS, Mme Corine BRINGUIER, M. Jean-Michel MICHELOT, Mme Nadine RIAL, Mme Christiane RASCAGNERES-PLAZA, Mme Hélène BOURRUST, M. Philippe VIGUIÉ, M. Philippe SANCHEZ, M. Dominique MARIN, M. Michel SANTOUL, Mme Brigitte BERTO, Mme Caroline VILLA, M. Alain BALLO, Mme Louise MICHAUD, Mme Pierrette BRINGUIER.

Conseillers ayant donné pouvoir

Mme Aurore DUQUENOY a donné pouvoir à Mme Agnès PREGNO,
M. Marc SENOUQUE a donné pouvoir à M. Daniel REGIS,
M. Claude CAUSSE a donné pouvoir à Mme Christiane RASCAGNERES-PLAZA,
Mme Bernadette BALAGUE a donné pouvoir à Mme Pierrette BRINGUIER,
Mme Virginie DOS SANTOS a donné pouvoir à M. Jean-Michel MICHELOT,
Mme Christine POMMEREUL a donné pouvoir à Mme Florence DELTORT,
M. Franck MORENO a donné pouvoir à Mme Corine BRINGUIER,
Mme Danielle FOLLEROT a donné pouvoir à M. Georges CHEVALLIER,
M. Farid MASMOUDI a donné pouvoir à M. Jean-Marc DUMOULIN.

Conseiller absent

M. Patrice BRAGAGNOLO

Secrétaire de séance

Mme Florence DELTORT

Membres en exercice - 29 | Membres présents - 19 | Pouvoirs - 09 | Membres absents - 01

Exposé

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de changer le véhicule de portage de repas à domicile.

Dans le cadre d'une consultation de plusieurs concessionnaires, il a été convenu de contractualiser sur une offre de location avec option d'achat (LOA) pour une durée de 5 ans avec l'entretien inclus.

Le concessionnaire propose de reprendre le véhicule actuel au titre de premier loyer, pour un montant de 7 000€ HT.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser cette reprise.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Décision

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil Municipal, DECIDE :

- **D'approuver** la reprise du véhicule actuel immatriculé FA-561-SD (n° d'inventaire 2018-51) pour un montant de 7 000€ HT par le concessionnaire ;
- **De mandater** Monsieur le Maire pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité que la présente délibération a fait l'objet des formalités de transmission et de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Résultats du vote

Votants – 28 | Pour – 28 | Contre – 00 | Abstention – 00

La Secrétaire de séance,

Florence DÉLTORT



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Jean-Marc DUMOULIN